



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des Affaires Juridiques  
et Institutionnelles

Pôle Affaires Juridiques

Affaire suivie par  
[daji.delegations@univ-tlse3.fr](mailto:daji.delegations@univ-tlse3.fr)

Décision n°2024\_OR\_013



Délégation de signature

## LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2, et R.719-79 ;  
Vu les statuts de l'université Toulouse III - Paul Sabatier ;  
Vu la charte de l'achat public de l'université ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2024/01/CA-059 en date du 15 janvier 2024 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'université Toulouse III – Paul Sabatier ;  
Vu la nomination de Madame Catherine Paut, en tant que directrice de la direction des achats de l'université Toulouse III – Paul Sabatier.

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine Paut, directrice de la direction des achats, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions suivants :

#### 1.1 Marchés publics

##### ➤ Préparation et passation des marchés

- formulaire du registre des dépôts ;
- procès-verbal d'ouverture des candidatures et des offres ;
- procès-verbal de la commission d'attribution du marché ;
- courrier d'information d'attribution du marché ;
- rapport de présentation des marchés ;
- décision de la liste des candidats admis à remettre une offre ;
- décision de la composition de la commission ;
- demande de précisions ou de compléments sur l'offre.

##### ➤ Achèvement des procédures de marchés

- information aux candidats non retenus ;
- information aux candidats retenus ;
- décision de déclaration sans suite ;
- décision d'infructuosité ;
- formulaire de mise au point.

##### ➤ Exécution des marchés

- déclaration de sous traitance ;
- avenant dans la limite des seuils fixés par délibération du conseil d'administration portant délégation de pouvoir à la présidente de l'université ;
- décision d'affermissement d'une tranche optionnelle ;
- ordre de service ;
- certificat de main levée ;
- certificat de cessibilité ou exemplaire unique ;

- décompte de pénalités de retard ;
- courrier de mise en demeure ;
- décision de reconduction ;
- décision de non reconduction ;
- décision d'avance ;
- prolongation de délai d'exécution ;
- prolongation de garantie de parfait achèvement (GPA).

➤ **Actes de gestion des marchés**

- unité fonctionnelle ;
- opération de travaux.

## 1.2 Domaine de la gestion des personnels de la direction

- actes concernant les personnels fonctionnaires, contractuels et auxiliaires affectés à la direction des achats excepté ceux dont la directrice est personnellement bénéficiaire :

- les ordres de mission des personnels placés sous son autorité ;
- les autorisations d'absence et de congés annuels des personnels placés sous son autorité ;
- les vérifications et constatations de l'exécution du service fait (heures et obligations de service) ;
- les conventions de stage et d'accueil dans la direction ;
- les actes relatifs à la gestion des horaires, des plannings de travail et des modalités de travail.

## Article 2

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

## Article 3

Toute subdélégation de signature est prohibée.

## Article 4

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de la direction des achats et sur le site internet de l'université.

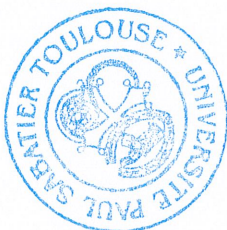
## Article 5

L'agent comptable de l'université Toulouse III – Paul Sabatier est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 22/02/2024

La délégante,  
La présidente de l'université  
Toulouse III – Paul Sabatier,

Odile Rauzy



La délégataire,  
La directrice des achats,

Catherine Paut